



Noble-Contrée – 27 novembre 2024

**Publication dans le Bulletin officiel
du mercredi 27 novembre 2024**

Traité par

Samuel Favre

Chef du Service administratif et RH

027 564 63 00

Concerne

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Noble-Contrée porte à la connaissance du public que Mme Anna Oertel, domiciliée à Miège, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 1453 (secteur Miège), plan 9, nom local « La Calattra » Ruelle de la Calattra 1, 3972 Miège
Enseigne	: Espace Terroir
Prestations	: Vin, bières, minérales, cafés, apéritifs, petite restauration
Heures d'ouverture et de fermeture	: Lundi et mardi de 15h00 à 23h00 Mercredi de 8h00 à 23h00 Jeudi à dimanche fermé
Début de l'activité	: 6 janvier 2025

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal

Copie : Police municipale de Noble-Contrée